

**Accord de coopération  
entre  
l'Institut des Langues et Civilisations Orientales (Inalco) (Paris)  
et  
L'Università degli Studi di Napoli "L'Orientale".**

Dans le cadre des accords préexistants entre l'Inalco et "L'Orientale",

- Conscients de la nécessité de favoriser l'enrichissement des connaissances sur l'Afrique berbère (méditerranéenne, saharienne et sahélienne) et ses diasporas ;
- Convaincus de même de la nécessité de renforcer la coopération entre l'Europe et les pays de la région concernée ;
- Sensibles également à la nécessité de favoriser les échanges entre les acteurs du domaine concerné (institutions publiques, universitaires et scientifiques, acteurs de la vie sociale et économique) ;

Les deux parties décident de renforcer leur collaboration sur la base du présent accord dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation sur l'Afrique berbère, sur ses populations, langues, cultures, histoire, économie et société.

A cet effet, l'Inalco et "L'Orientale" décident d'unir leurs efforts pour :

1. Développer les échanges d'enseignants et chercheurs afin d'enrichir leurs programmes respectifs d'enseignement et de recherche ;
2. Développer les échanges d'étudiants, notamment aux niveaux du Mastère et du Doctorat ;
3. Mettre en place des cursus de Master et Doctorat intégrés ou complémentaires et encourager les co-tutelles de mémoires et thèses ;
4. Développer des activités de recherche communes, sur des questions stratégiques pour le domaine de l'Afrique berbère, sous la forme de :
  - a. programmes communs de recherche,
  - b. rencontres scientifiques communes,
  - c. publications communes ;
5. Pour la mise en œuvre leur programme de collaboration, "L'Orientale" et l'Inalco utiliseront les dispositifs existants (internes, bilatéraux et européens et internationaux). Ils rechercheront de manière conjointe les financements et soutiens nécessaires à leurs activités communes.
6. Ils pourront, d'un commun accord, intégrer dans leur coopération d'autres partenaires académiques, européens et/ou des pays de la région concernée.
7. Le Présent accord fera l'objet d'un suivi spécifique par un comité paritaire qui dressera un bilan annuel et fixera les perspectives pour les années suivantes.

Monsieur Luigi Serra, Professeur de langue et littérature berbères à l'Université "L'Orientale" et Monsieur Salem Chaker, Professeur de langue berbère à l'Inalco  
Sont Chargés du pilotage du présent accord.

8. Le Présent accord est signé pour une période de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction. Il pourra être dénoncé à tout moment par chacune des deux parties, moyennant un préavis d'une année, respectant les engagements de l'année universitaire en cours..

Naples / Paris, le xx/xx/2008,

Le Président d' l'Inalco



Le Recteur de "L'Orientale"

A large, handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'R' or 'L' followed by a more fluid script.

17 APR. 2008

